



Table locale des Pharmaciens du territoire Jeanne-Mance

Compte rendu de la réunion tenue le 2 novembre 2011 au Centre d'hébergement Jacques-Viger, studio du corridor B à 10h00

Sont présents :

Denis Bois	Représentant pharmacien du CHUM
Julie Dansereau	Pharmacienne, Membre
Danielle Desroches	Pharmacienne, Membre
André Dubois	Pharmacien, Membre
Christian Fortin	Président DRMG
Christiane Goulet	Inf. clinicienne, CES CSSS Jeanne-Mance
Sylvie Goyette	Chargée de projets, CSSS Jeanne-Mance
Christian Léger	Pharmacien chef
Jean-François Morin	Président CRSP
Nathalie Nadaira	Pharmacienne, Membre
David Pilette	Pharmacien, Membre
Roger Roberge	Secrétaire de la table, DSP CSSS Jeanne-Mance
Vincent Roy	Pharmacien, Membre
Félice Saucier	Pharmacien, Membre
Éric Van Eckert	Pharmacien, Membre

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

La réunion débute à 10h00 et l'ordre du jour est adopté avec les ajouts suivants :

- 6.1 Planification stratégique 2012-2015
- 6.2 Droit de prescrire des pharmaciens
- 6.3 Bilan comparatif des médicaments
- 6.4 Ordonnance collective pour les pharmaciens

2. Présentation des membres

Un tour de table est fait et chacun des membres se présente.

3. Lecture et discussion du mandat

Au niveau des objectifs et résultats attendus sept d'entre eux sont présentés et discutés.

Objectif 1 : informer les pharmaciens communautaires sur les développements, les services, et les orientations du CSSS Jeanne-Mance.

Objectif 2 : Créer un forum où les pharmaciens communautaires identifieront les enjeux et les préoccupations vécus par une majorité d'entre eux dans notre réseau local de services.

Objectif 3 : Identifier des pistes de solution.

Le principal enjeu est la communication. Est-il possible d'avoir un site web de forum de discussion sur le site du CSSS Jeanne-Mance? La table locale devrait-elle inclure tous les pharmaciens du territoire? Une communauté de pratique virtuelle est-elle possible?

Action : Mme Sylvie Goyette verra à faire des liens avec le service de communication du CSSS Jeanne-Mance et évaluer les possibilités. De plus, il faudrait identifier dans chacune des pharmacies un contact pharmacien qui agirait comme personne ressource auprès des pharmaciens.

Objectif 4 : Favoriser les ordonnances collectives notamment pour les médicaments sans prescription.

Le comité régional du service pharmaceutique est à colliger l'ensemble des ordonnances collectives sur l'île de Montréal dans un objectif éventuel d'uniformisation. Il faudra être patient avant qu'il y ait des ordonnances collectives pour l'ensemble des pharmacies sur l'île. Cependant, l'ordonnance collective en lien avec les médicaments anti-tabac signée avec le directeur de la santé publique est un exemple à suivre. Le CSSS Lucille-Teasdale est proactif dans le sujet.

Action : Dr Roberge fera parvenir dans un premier temps à Nathalie Nadaira, pharmacienne, l'ordonnance collective sur la pédiculose, adoptée tout récemment par le CMDP du CSSS Jeanne-Mance. Si cette ordonnance s'adresse aux pharmaciens du territoire, elle leur sera transmise. Dans un deuxième temps, il s'agit d'identifier, des moyens de sensibiliser les médecins aux préoccupations de la table locale concernant les ordonnances collectives. Dr Roberge soulève la possibilité d'inviter soit la présidente de la table locale ou un pharmacien à l'exécutif, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CSSS Jeanne-Mance.

Objectif 5 : Proposer et mettre en branle des activités de prévention en lien avec le CSSS Jeanne-Mance par exemple en milieu scolaire.

Tous sont d'avis que la sensibilisation en milieu scolaire est intéressante. Par exemple la sensibilisation sur l'usage des médicaments, de l'information sur la contraception ou sur les drogues de la rue qui sont de plus en plus des médicaments ordonnancés. Des professionnels de la santé pourraient participer à ces sessions de sensibilisation. On pense aux infirmières, pharmaciens et médecins.

Action : Mme Christiane Goulet s'informerait des interventions des infirmières en santé scolaire et des problèmes qu'elles ont identifiés.

Objectif 6 : Collaborer avec le CSSS Jeanne-Mance afin d'offrir à une plus grande clientèle le programme des habitudes en lien avec les maladies chroniques.

Il appert que ces programmes sont peu connus des pharmaciens d'officine.

Action : Mme Goulet communiquera avec les responsables du programme afin de les inviter à la table locale des pharmaciens. Hormis l'objectif 10, les objectifs de 7 à 15 n'ont pas été traités par faute de temps.

Objectif 10 : Poursuivre les efforts du BCM.

Monsieur Bois rappelle aux membres l'importance du BCM et les difficultés vécus dans le CHUM.

4. Les trois actions pour 2012

1. La communication
2. Les ordonnances collectives notamment la pédiculose
3. Discussion sur l'ordonnance sur l'anticoagulothérapie à la prochaine réunion.

5 Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu, jeudi le 2 février 2012 de 10h00 à 11h30.

